

Compte-rendu du conseil municipal Du lundi 12 avril 2021

M. le Maire déclare la séance ouverte à 20H00

ELUS :	Présents	absents	excusés	Procurations à :
BADIQUE Anthony				
BOURQUARD Jimmy				
DARDAINE Agnès			X	Éric VARNEROT
DARCOT Nicole				
DELAGRANGE Christophe				
DEMOULIN Robert				
GAUTHIER Hélène			X	Jimmy BOURQUARD
JACQUEMIN Roland				
JEANPERRIN Hervé				
LIONNE Adeline				
MAGRIS Michelle			X	Roland JACQUEMIN
SAHRAOUI Amar				
TAINA Agnès				
VARNEROT Éric				
VINEZ Christian			X	Robert DEMOULIN

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents : 11

Nombre de voix délibératives : 15

1. **Désignation du secrétaire de séance :**

M. Amar SAHRAOUI a été désigné secrétaire de séance

Résultat du vote : 15 pour, 0 abstention, 0 contre

2. **Approbation du compte-rendu précédent :**

Monsieur le Maire rappelle les différents points abordés lors du conseil municipal du 11 mars 2021

Résultat du vote : 14 pour, 1 abstention, 0 contre



3. Approbation du compte administratif 2020 :

Monsieur le Maire sort de la salle du Conseil.

Le Conseil Municipal, placé sous la présidence de Madame DARCOT, Première Adjointe, approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif 2020 comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses 2020	585 766.98 €
Recettes 2020	645 563.18 €
Excédent 2019	15 150.00 €

Soit un Excédent global 2020 74 946.20 €

Section d'investissement

Dépenses 2020	143 420.13 €
Recettes 2020	181 627.13 €
Excédent 2019	59749.21 €

Soit un résultat global 2020 97 956.21 €

Résultat du vote : 13 pour, 0 abstention, 1 contre

4. Approbation du compte de gestion 2020 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le Compte de Gestion 2020 de Monsieur le Trésorier qui présente le même résultat que le Compte Administratif 2020.
- Autorise Monsieur le Maire à signer ce document.

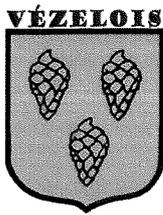
Résultat du vote : 14 pour, 0 abstention, 1 contre



5. Affectation du résultat 2020

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		
Résultat de fonctionnement		
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		59 796.20 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		15 150.00 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		74 946.20 €
D Solde d'exécution d'investissement		97 956.21 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)		0.00 €
Besoin de financement F	=D+E	0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H	74 946.20 €
1) Affectation en réserves R 1058 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F		40 000.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		34 946.20 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0.00 €

Résultat du vote : 14 pour, 0 abstention, 1 contre



6. **Budget primitif 2021 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2021, comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses : 663 169.41€

Recettes : 663 169.41€

Section d'investissement

Dépenses : 263 856.21€

Recettes : 263 856.21€

Résultat du vote : 14 pour, 1 abstention, 0 contre

7. **Votes des taux communaux:**

S'agissant d'une recette importante pour la commune et conditionnant l'équilibre du budget, M. le Maire propose à l'assemblée de fixer les taux d'imposition communaux pour l'année 2021. Pour ce faire, Monsieur le Maire a fait un tableau avec des simulations au niveau de la taxe foncière (bâti) avec plusieurs taux. Ceci afin que chacun puisse se rendre compte de son incidence. Ce pourcentage correspond à la part communale et départemental.

Pour rappel, ces taux communaux n'ont pas été augmentés depuis plus de 20 ans.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré :

Fixe les taux d'imposition communaux pour l'année 2021 comme suit :

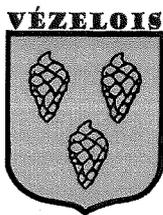
Taxe foncière sur les propriétés bâties : 31.77%

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 37,72%

Résultat du vote : 8 pour, 0 abstention, 7 contre

Observations : Monsieur le Maire explique que les communes doivent augmenter le taux global de la taxe foncière afin de compenser la perte de recettes notamment celle de la taxe d'habitation.

Certains élus estiment qu'il n'y a pas d'équité car tous les habitants subissent la même augmentation....



8. **Subventions aux associations :**

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer pour l'exercice 2021, les subventions suivantes :

Foyer Rural : 200€

Résultat du vote : 15 pour, 0 abstention, 0 contre

Renouveau du Fort : 1200€

Résultat du vote : 14 pour, 0 abstention, 0 contre

La procuration de M. Vinez Christian n'a pas été prise en compte.

APE : 1000 €

Résultat du vote : 15 pour, 0 abstention, 0 contre

Regain : 750 €

Résultat du vote : 15 pour, 0 abstention, 0 contre

La Caponnière club des ferronniers : 800€

Résultat du vote : 10 pour, 0 abstention, 5 contre

Chapitre 65 – Article 6574

Ces crédits sont inscrits au Budget Primitif 2021

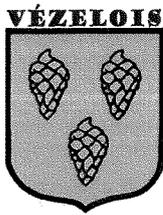
Anciens Combattants : Ils ne souhaitent pas de subvention pour cette année

Association « Le Vez'Bad » : pas de demande

Les Archers du Royal : pas de demande

ACCA : pas de demande suite à la diminution du montant du bail il y a quelques années.

La subvention à la Caponnière club des ferronniers est accordée à titre exceptionnel pour l'achat d'un outil.



9. **Questions diverses :**

- 1- La question est posée concernant les absences répétées au conseil municipal de Mme Michelle MAGRIS
- 2- Terrain derrière la mairie : il faudrait peut-être prévoir une étude de terrain pour réaliser un projet d'aménagement.
- 3- Réunion le 20 avril 2021 : commission PLU et le mercredi 28 avril 2021 Réunion Cabinet Ruez à 14 heures
- 4- Questions sur la direction du périscolaire. La directrice est toujours en arrêt maladie. Marion Mauvais qui fait l'intérim va commencer la formation BAFD début mai. Une réorganisation devra être envisagée pour la rentrée de septembre.
- 5- Fleurissement concernant le terrain en pente situé en dessous du boulodrome : Robert DEMOULIN présente un projet fleurissement réalisé par Sonia. Robert informera les élus du jour de fleurissement. Les membres de la commission fleurissement seront convoqués. Les élus qui souhaitent aider seront les bienvenus.

**&&&&& L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H40
Prochain conseil : pas de date déterminée**